

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 10/02/2021

COVID-19

Arrivées du Vendée Globe à huis clos dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Alors que de nouvelles arrivées de skippers sont attendues jeudi 11 février prochain, la préfecture tient à rappeler que ces arrivées, comme les précédentes, auront lieu à huis clos.

La situation sanitaire demeure en effet très préoccupante, au niveau national comme en Vendée. L'accélération de la circulation du virus, sous l'effet de l'apparition de nouveaux variants, plus contagieux, et les tensions qui se font jour sur l'offre de soins, notamment en réanimation, doivent inciter chacun d'entre nous à la plus grande prudence et à la responsabilité. Le strict respect des gestes barrières est plus que jamais nécessaire et, parmi ceux-ci, le port du masque, le respect des règles de distanciation, l'interdiction des rassemblements sur la voie publique et le couvre-feu.

Dans ces conditions, les arrivées du Vendée Globe ne peuvent avoir lieu cette année qu'à huis clos, c'est-à-dire en l'absence de public et de spectateurs.

Ainsi, afin de prévenir les risques de circulation du virus induits par des rassemblements de personnes dans des zones à forte densité de population, **la circulation des personnes et des véhicules sera à nouveau interdite par arrêté préfectoral jeudi 11 février prochain, de 12 heures du matin à 18 heures**, sur plusieurs axes de la commune des Sables-d'Olonne :

- la petite jetée et la grande jetée, et leurs passerelles d'accès respectives ;
- ensemble des cheminements piétonniers autour de la Salle des Gardes et du prieuré Saint-Nicolas, promenade Jean XXIII (de la rue Saint-Nicolas au quai du brise lames), quai du brise lames, quai des Boucaniers, place Maraud, place de l'Ormeau, quai Georges V, place neuve, place d'armes, quai Rousseau Mechin, rue Joseph Bénatier, place des sauveteurs en mer, quai Alain Gerbaud, quai Albert Prouteau, quai Amiral de la Gravière, cheminement piéton entre le ponton N du port de la Cabaude et le quai treuil inclus, quai Franqueville, quai Emmanuel Garnier, quai René Guiné, quai Dingler, boulevard Franklin Roosevelt, rue Marcel Garnier ;

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- promenade Wilson et promenade de l'Amiral Lafargue, de la base de mer au Palais de justice, et la partie de la grande plage se situant au droit de cette zone.

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux riverains immédiats des voies susmentionnées (sur présentation d'un justificatif de domicile), aux services de sécurité et de secours, aux agents des services de santé et du service public s'ils circulent dans l'exercice de leurs fonctions et aux journalistes accrédités par l'organisation Vendée Globe.

Par ailleurs, à partir de 18 heures et jusqu'à 6 heures, il est rappelé que les dispositions relatives au couvre-feu ne permettent pas, en tout état de cause, de venir assister à d'éventuelles arrivées.

Les forces de l'ordre seront présentes pour verbaliser les éventuels contrevenants, qui seront passibles d'une amende de 135 euros (majorée à 375 euros en cas de non-paiement dans les délais), de 200 euros en cas de réitération de l'infraction dans un délai de 15 jours (majorée à 450 euros en cas de non-paiement dans les délais) et jusqu'à 3750 euros et 6 mois d'emprisonnement s'il s'agit de la troisième infraction dans un délai d'un mois.

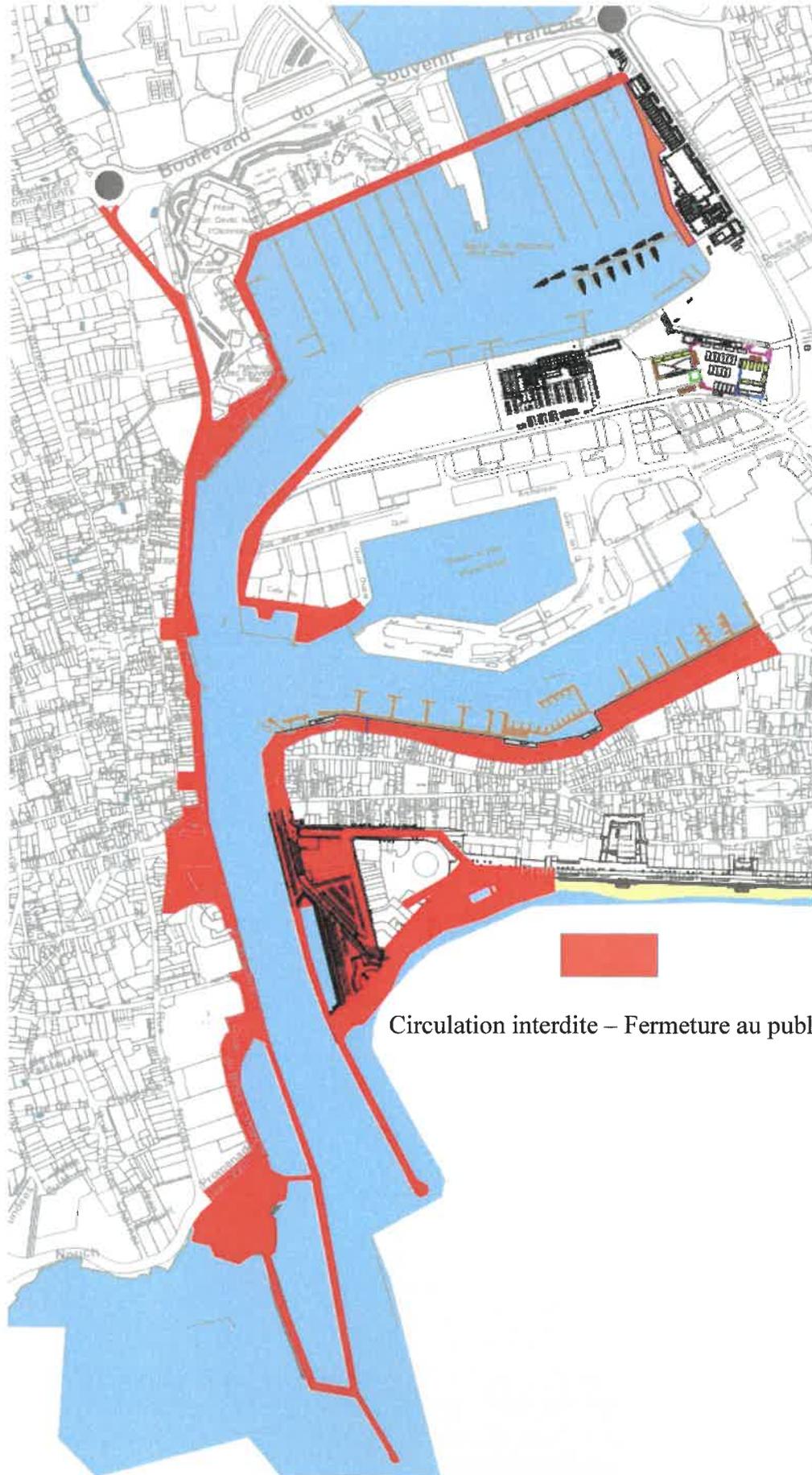
Il est de la responsabilité de tous d'éviter un nouveau confinement, en respectant strictement les règles sanitaires, y compris à l'occasion de ce grand événement populaire qu'est le Vendée Globe. Soyons responsables et ne compromettons pas, par un relâchement même ponctuel de nos comportements, les efforts individuels et collectifs consentis depuis plusieurs mois et qui ont d'ores et déjà permis de sauver des vies et d'éviter jusqu'à présent un nouveau confinement.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.linkedin.com/company/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Carte des axes et espaces de la commune des Sables d'Olonne faisant l'objet d'une interdiction temporaire de circulation (véhicules et piétons)



Circulation interdite – Fermeture au public